

Compte-rendu du conseil municipal du
jeudi 13 février 2020

Présents : Thierry Dupuis, maire, Alain Sicard, 1^{er} adjoint, Georges Buiret, 2^{ème} adjoint, Myriam Fanget, 3^{ème} adjoint, Nicole Millet, 4^{ème} adjoint, Annie Chocque, Christian Bouillet, Jocelyne Janovicz-Rynois, Virginie Baclet, Myriam Crouzier, Emmanuel Brion, Caroline Perdrix, Nathalie Revel-Subtil, Annie Huchard.

Absents ou excusés : Nathalie Viousasse, Grégory Maye, Célia Sentenac, Georges Curt, Pascale Larran.

Finances

Le conseil a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2019 des différents budgets, après retrait du Maire pendant le vote, conformément à la loi.

L'ensemble des opérations est conforme aux comptes de gestion présentés par le trésorier, eux-aussi approuvés à l'unanimité.

Budget communal

Fonctionnement

Dépenses	832 308,31 €
Recettes	<u>1 107 434,06 €</u>
Résultats 2019	+ 275 125,75 €
Résultat antérieur reporté	+ <u>69 776,17 €</u>
Total	+ 344 901,92 €

Investissement

Dépenses	404 871,56 €
Recettes	<u>483 222,55 €</u>
Résultats 2019	+ 78 350,99 €
Résultat antérieur reporté	- <u>194 690,33 €</u>
Total	- 116 339,34 €

Soit un excédent total de 228 562,58 €

Le Conseil Municipal décide de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement (344 901,92 €) de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 226 370,34 €, report en section de fonctionnement pour 118 531,58 €.

La section de fonctionnement est constituée des charges à caractère général qui permettent le fonctionnement de la collectivité (entretien matériel, fournitures administratives, scolaires...), de dépenses liées au personnel (salaires, cotisations diverses...), frais d'électricité, de combustibles... des charges concernant le service incendie, les contributions à divers organismes et les intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement sont générées par la fiscalité directe et indirecte, diverses dotations et participations, revenus des immeubles...

La section d'investissement regroupe les dépenses pour financer les différents projets, travaux de voirie, d'électrification, matériel de bureau et informatique, matériel pour les services techniques, abribus ...

Les recettes d'investissement proviennent de subventions diverses (fond de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, subventions diverses, emprunt)

Budget eau

Exploitation

Dépenses	40 508,65 €
Recettes	<u>91 522,62 €</u>
Résultats 2019	+ 51 013,97 €
Résultat antérieur reporté	+ <u>48 461,63 €</u>
Total	+ 99 475,60 €

Investissement

Dépenses	72 633,64 €
Recettes	<u>22 239,00 €</u>
Résultats 2019	- 50 394,64 €
Résultat antérieur reporté	+ <u>21 088,30 €</u>
Total	- 29 306,34 €

Soit un excédent total de 70 169,26 €

Le Conseil Municipal décide de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation (99 475,60 €) de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 42 286,34 €, report en section d'exploitation pour 57 179,26 €.

Budget assainissement

Exploitation

Dépenses	67 237,98 €
Recettes	<u>68 597,53 €</u>
Résultats 2019	+ 1 359,55 €
Résultat antérieur reporté	<u>0,00 €</u>
Total	+ 1 359,55 €

Investissement

Dépenses	118 832,26 €
Recettes	<u>102 670,96 €</u>
Résultats 2019	- 16 161,30 €
Résultat antérieur reporté	- <u>34 009,26 €</u>
Total	- 50 170,56 €

Soit un déficit total de 48 811,01 €

Le Conseil Municipal décide de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation (1 359,55 €) en couverture du besoin de financement.

Eau et assainissement

Un contrat de délégation de service public de l'eau potable permet à Suez de gérer ce service pour la commune. Afin de se faire assister dans le suivi de ce contrat d'affermage, le conseil a retenu la société Nea-Eau-Conseil-Service (1 250 € HT/an).

Une prestation complémentaire peut être possible à la demande (500 € HT par jour).

Cette société sera également chargée d'assister la collectivité dans le choix d'un prestataire pour l'exploitation du service de l'assainissement collectif (5 400 € HT).

Les travaux de rénovation du réservoir d'eau potable situé à Jolimont sont estimés à 153 850 € HT. Outre l'entretien, ils concernent l'étanchéité de la cuve, la sécurisation du bâtiment.

Le maire est autorisé à lancer la consultation d'entreprises par le biais d'un marché à procédure adaptée.

Une demande de subvention auprès du département sera également déposée pour ce dossier.

Le diagnostic assainissement, imposé par le préfet a permis de localiser les lieux et l'origine des nombreux dysfonctionnements.

Un programme de travaux a été chiffré et est estimé à 5 649 000 € HT. Il devra être hiérarchisé dans le temps.

Le conseil sollicite le fond de concours de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour un montant de 50 000 € pour ces travaux d'assainissement.

Parc photovoltaïque

En 2012, le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque était engagé avec diverses études et propositions pour installer ce parc au Domaine de Thol, côté rivière. Il a fallu attendre 2016 pour relancer

cette opération. Une étude de faisabilité a permis de préciser diverses modalités. La société Luxel a présenté ce dossier au public.

Pour le finaliser, ce projet devait être compatible avec le plan local d'urbanisme. Les instances ad hoc ont été consultées et ont émis un avis favorable, une enquête publique a eu lieu du 4 décembre au 8 janvier et fait l'objet d'un rapport du commissaire enquêteur.

Le conseil a approuvé cette déclaration de projet portant mise en compatibilité du P.L.U.

Les travaux pourraient commencer à l'automne pour une durée de 4 mois environ.

Vie associative

Des demandes de subvention ont été déposées par les associations auprès de la commission vie associative.

Elles seront étudiées lors de la séance de vote du budget.

Elles concernent l'Ensemble Harmonique Jujurieux Neuville, la section des jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin, la bibliothèque « A livre ouvert », le Sou des écoles, le Syndicat d'initiative, le foot, l'écomusée « les Vieux Clous » et l'Amicale Boule Neuvilleoise.

La commission vie associative poursuit son travail sur le projet de convention avec les associations qui bénéficient de locaux mis à disposition par la collectivité.

Cantine

Une enquête de satisfaction auprès des familles utilisant la cantine a obtenu 42 % de réponses. Les critères retenus (qualité, quantité, service personnel...) montrent la satisfaction des familles qui apprécient ce service.

Suite au vote de la loi EGALIM (Agriculture et Alimentation), les parents ont marqué leur souhait d'un menu végétarien par semaine

(conformément au dispositif de la loi).

Le système de réservation en ligne donne satisfaction. Il est rappelé que des solutions sont proposées pour les familles n'ayant pas accès à internet.

Autres informations

Un accord entre la commune et le CPI (Centre de première intervention) permet le financement des formations permis poids lourds suivies par les pompiers en prenant en charge le tiers du coût. Cette formation a été réglée en totalité par l'Amicale de sapeurs-pompiers aussi la commune lui remboursera 1/3 soit 660 €. Deux autres permis seront passés prochainement.

Le transfert de la bibliothèque (bâtiment à l'entrée du domaine de Thol) et la salle des fêtes (ancien centre de tri) font l'objet d'études. Un premier chiffrage des travaux a été fourni par les architectes.

Atelier « La mémoire en jeu »

12 séances de 2h00, à la mairie annexe, les jeudis matin ou les jeudis après-midi du 10 septembre au 26 novembre 2020.

À partir d'une application sur tablette ou par le biais de jeux traditionnels, des jeux pour travailler sur l'attention, le langage, la mémoire, les fonctions exécutives et logiques, les fonctions visuo-spatiales.

. Stimuler ses fonctions cognitives pour garder l'esprit vif.

. Transférer dans la vie quotidienne les stratégies adoptées lors de l'atelier pour continuer à entraîner son cerveau et conserver une stimulation cognitive riche et variée

Ateliers gratuits.

Inscriptions en mairie

04.74.37.77.16 / 04.74.35.18.35 ou mairie@neuvillesurain.fr